

Etterbeek, le 15 mai 2026



ATHÉNÉE ROYAL  
**JEAN ABSIL**

Av. Hansen Soulie 27  
1040 Etterbeek

T. 02/736 59 76  
[athenee@absil.eu](mailto:athenee@absil.eu)

## Planning de la fin d'année scolaire

### Elèves de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup>

Distribution des bulletins de la 3<sup>ème</sup> période : le 15 juin

Rentrée des bulletins : lors de la 1<sup>ère</sup> épreuve (le 17 juin) à l'éducateur.

Epreuves diagnostiques – CE1D : du 17 juin au 25 juin.

L'horaire des épreuves de fin d'année sera communiqué aux élèves et devra figurer au journal de classe.

Les élèves pourront quitter l'école à l'issue de l'épreuve pour autant qu'ils en aient l'autorisation. Celle-ci doit figurer au journal de classe (voir talon à coller).

En cas de licenciement au terme de l'examen, la mention de l'heure de sortie, accompagnée du paraphe du professeur, sera portée au journal de classe.

**Les élèves doivent rentrer directement au domicile et ne doivent pas traîner aux abords de l'école.**

Une étude sera assurée tous les jours jusqu'à 16h.

Il n'y aura pas de repas assurés à partir du 17 juin.

#### Rentrée des livres

Le jeudi 25 juin dans le local ON006 du bâtiment Camille-Joset

1ABCDE de 14h à 15h

1FGHIJ de 15h à 16h

2ABCDEF de 10h30 à 11h30

2GHIJKL de 11h30 à 12h30

Il vous sera demandé un montant de 15 € à verser sur le compte frais scolaire pour tout livre manquant.

Matinée sportive : Vendredi 26 juin pour les 1<sup>e</sup>.

Délibérations : le lundi 29 juin.

Les résultats seront mis sous enveloppe à l'intention des parents.

Ces enveloppes peuvent être retirées : le **lundi 29 juin de 16h00 à 17h00** pour les 2<sup>e</sup>.

#### Distribution des bulletins

Les bulletins seront distribués le mercredi 1<sup>er</sup> juillet à 11h00 par les professeurs de guidance.

### Consultation des bilans

Les parents et élèves peuvent venir consulter les copies des bilans le mercredi 1<sup>er</sup> juillet de 13h00 à 16h00.

Les demandes de photocopies se feront uniquement par écrit via le formulaire ad hoc lors de cette consultation. Ces photocopies seront à retirer le jour-même en cas d'attestation B et C, et le lundi 6 juillet et le mardi 7 juillet de 10h à 12h pour les autres cas, chez madame Robette (à Hansen-Soulie).

Les instructions concernant les travaux de vacances et les examens de passage seront données par les professeurs aux élèves concernés le mercredi 1 juillet de 13h00 à 16h00.

Dans leur intérêt, la présence des élèves est donc primordiale.

### Contestation des décisions du conseil de classe

Pour qu'une contestation soit valable, il faut impérativement qu'il y ait :

- Erreur
- Vice de procédure
- Fait nouveau inconnu au moment de la délibération

### **Il n'y a pas de recours contre les examens de passage.**

Les parents de l'élève mineur ou l'élève majeur disposent d'au moins 2 jours ouvrables scolaires après la communication des résultats pour informer la Directrice de leur volonté de contester la décision du Conseil de Classe.

Le jeudi 2 juillet, entre 10h et 12h, la Directrice reçoit, **en mains propres**, la demande de l'élève majeur ou de ses parents et, en fonction des éléments contenus dans celle-ci, peut prendre seule la décision de réunir ou pas à nouveau le Conseil de classe le 3 juillet.


La notification de la décision du recours interne et sa motivation seront envoyées par courrier recommandé.

### Distribution des prix

La distribution des prix pour les classes de 6<sup>e</sup> ainsi que des prix d'excellence et des prix spéciaux pour les autres classes aura lieu le jeudi 2 juillet à 18h00.

Elle sera suivie d'une réception.

Caroline Pisonier  
Directrice



Talon à conserver au journal de classe (1<sup>ère</sup> → 2<sup>ème</sup>)

NOM et Prénom de l'élève : .....

Classe : .....

Je, soussigné(e) .....père-mère-tuteur\*,

ai pris connaissance du planning de fin d'année et de l'horaire d'examen.

Ma fille/mon fils quittera l'école :

- à l'issue de l'examen\*

- autre heure (à préciser) \* .....

Date : .....

Signature : .....

Remarque : l'élève qui n'est pas en possession du talon signé ne pourra quitter l'école avant 11h50.

\* Biffer la mention inutile

Talon à remettre à l'éducateur pour le 1<sup>er</sup> juin

NOM et Prénom de l'élève : .....

Classe : .....

Je, soussigné(e) .....père-mère-tuteur\*,

ai pris connaissance des avis du 15 mai 2026 adressés aux parents des élèves des 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> années concernant les modalités de délibérations et de recours.

Signature de la personne responsable :

Date :



Av. Hansen Soulie 27  
1040 Etterbeek

T. 02/736 59 76  
athenee@absil.eu